



COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 NOVEMBRE A 21 H A LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

Présents : ADAM Pascal, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VALLARCHER Laetitia, VATIN Marc.

Absents excusés : ANTOINE Frédéric, MAUFRAS Jean-Yves

Procuration : MAUFRAS Jean-Yves à LAFFONT Maryse

Secrétaire de séance : GRELAT Hélène

1. Convention Commune / Région Midi-Pyrénées – Adhésion à titre gratuit au Service d'information publique Midi-Pyrénées

La délibération concerne l'enrichissement du Site Internet de la Commune par la mise en service d'un lien « Service d'Information Public de la Région » qui permet de bénéficier d'un portail facilitant les démarches des usagers. Adoption à l'unanimité.

2. Convention Commune / GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé à distance

Les usagers auront une meilleure maîtrise de l'énergie. La qualité de la facturation sera également améliorée. GRDF paie une redevance de 50 € par an. Durée initiale de conclusion de la convention : 20 ans. Adoption à l'unanimité.

3. Convention Commune / Z Marine – Salle Cocagne

La délibération concerne la mise à disposition de la salle Cocagne à l'entreprise Z Marine dans le cadre du plan de sauvegarde et de l'emploi de la société. Durée : à compter du 22 septembre et ce, pendant 1 an, sans redevance. Entretien des locaux et des sanitaires par l'entreprise Z Marine, une fois par semaine. Adoption à l'unanimité.

4. Conventions Commune / Rectorat Académie de Toulouse, relatives à l'exercice des fonctions des accompagnants d'élèves en situation de handicap

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour deux conventions de mise à disposition, par l'Education Nationale, sur le temps périscolaire, de personnels accompagnants permettant l'accueil d'enfants en situation de handicap : pour Yanis DUVAL, intervenante : Sandrine NOLHAC et pour Léa MALAGUIN-VINEL, intervenante : Sandrine NOLHAC.

5. Taxe d'aménagement 2015

Adoption à l'unanimité d'un taux de 5% de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune. Depuis la loi SRU il est possible de porter le taux jusqu'à 20% pour des zones particulières. Ce sera peut-être le cas dans le cadre du nouveau PLU. Cette taxe est payée sur la base des nouvelles constructions.

6. Périmètre ZAD En Turet 3

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) attend de la commune qu'elle prévoit dans ses documents d'urbanisme des zones de constructions futures avec des caractéristiques définies dans le cadre des lois SRU et ALUR (densité, centralité), et du Programme Local de l'Habitat (mixité).

La Commission Urbanisme s'est réunie afin d'étudier les modalités de prévision des futures zones constructibles de la commune. Deux endroits près du centre du village sont susceptibles d'être urbanisés à terme : En Turet et le plateau d'En Guillou. La commission s'est déterminée sur les outils de maîtrise du foncier, essentiels pour atteindre les objectifs de densité et de mixité, afin notamment d'économiser le foncier et donc les espaces naturels et agricoles, comme le prévoit aussi la charte d'aménagement du Sicoval.

En Turet doit être considérée comme la première zone constructible à dégager (proximité de la crèche, des écoles, du collège, des centres commercial et médical, du centre historique et administratif,...).

Dans le cadre du SCOT la commune s'est vue attribuer des « pixels » correspondant à un potentiel de développement de l'habitat ou économique). Chaque pixel représente une surface constructible de 9 Ha. Une fois les pixels épuisés, il n'y a plus de possibilité de construire.

Actuellement, comme il n'y a pas encore de « contrat d'axe » définissant des transports en commun desservant la Commune, seuls 20% des pixels peuvent être utilisés ; ce qui limite aussi qu'une surface trop importante d'espace naturel ou agricole ne soit urbanisée.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une Zone d'Aménagement Différée sur la parcelle d'En Turet, extension de la résidence actuellement construite, afin d'assurer la maîtrise foncière de cette zone. 15 pour, 1 abstention, 2 contre.

7. Redevances 2014 d'occupation du domaine public ERDF, GRDF, FRANCE TELECOM

305 € demandés à ERDF ; 464 € demandés à GRDF ; 1 824,17 € demandés à France Telecom. Adoption à l'unanimité.

8. Délégation du Conseil municipal au Maire concernant la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions des cimetières ancien et nouveau.

50 à 60 tombes pourraient être considérées actuellement en état d'abandon.

9. Lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière

Une démarche de communication auprès des familles est lancée pour trouver les héritiers, et éventuellement transférer le contenu des concessions, en assurant la remise en état, et calculer le remboursement par la Commune aux familles selon le temps d'occupation. Adoption à l'unanimité.

10. Extinction de l'éclairage de la Mairie, de l'Eglise et de la fresque située place du Passadou

La loi impose l'extinction des éclairages des monuments. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la solution proposée par le SDHG d'éteindre les éclairages entre 1h et 6h ; ce qui permet aussi de réaliser des économies d'énergie. L'estimation de la part restant à la charge de la commune est de 1 402 €.

11. Tarif du repas de Noël

La date du repas est fixée au 5 décembre, à la salle de l'Orangerie. Un paiement de 16 € sera demandé pour les conjoints accompagnants, avec une inscription à l'avance. Adoption à l'unanimité.

12. Informations diverses

- ✓ Le « Vent d'Autan » est à partir de maintenant imprimé en couleur. L'utilisation de la couleur fait qu'il coûte moins cher. L'économie réalisée est de 7,5% par rapport au précédent numéro et de 50% par rapport à la version réalisée en octobre 2013.
- ✓ La démission du Maire de GOYRANS entraîne la perte de 8 sièges de Conseillers Communautaires dont un siège pour la commune d'Ayguesvives. Le Conseil Municipal sera amené à délibérer pour savoir quel est le Conseiller qui ne siègera plus.
- ✓ Les travaux du centre commercial ont démarré. La 1^{ère} phase consiste à déplacer les terres. L'accès aux commerces en place sera maintenu pendant toute la durée des travaux. Les nouveaux commerces seront aménagés de mai à septembre 2015. Le marché de plein vent est déplacé sur le chemin de Beauséjour pendant toute la durée des travaux. Il réintégrera le centre commercial l'été prochain.
- ✓ Prochain Conseil Municipal le jeudi 4 décembre à 21h.